

Conseil Municipal

Le lundi 11 avril 2016, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, BARDY Marie-Christine, CROS Patricia, JACQUET Stéphanie, LAUGERAT Odile, RAIMBAULT Martine, TAILLANDIER Armelle, MM. ASSADET Alain, AUDIOT Francis, BERGERAULT Eric, BLAIN Claude, FERRIERE Laurent, FOUCHET Pierre, KOENIG Jean-Marc, PHILIPPE Narcisse, NOUAT Christian et REMANJON Patrice.

Absente excusée : Mme CHARPENTIER Céline

Absente excusée ayant délégué pouvoir : Mme FONTAINE Dorothée ayant délégué pouvoir à M. Patrice REMANJON.

Secrétaire de séance : Mme RAIMBAULT Martine.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.

SOLATERRA : Deux représentants de SOLATERRA, présentent leur société basée à AUBIERE près de CLERMONT FERRAND spécialisée dans le développement de parcs éoliens. Une étude de faisabilité pour de telles implantations pourrait être envisagée au nord de la Commune, en terrain privé, si les propriétaires concernés et le Conseil Municipal acceptent cette proposition. Les modalités d'aboutissement d'un tel projet sont présentées avec tous les aspects techniques, pratiques, administratifs et financiers. Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance décide de donner un avis sur cette réalisation lors de la prochaine séance de Conseil.

CONVENTION FREE MOBILE : le Maire donne connaissance d'un projet de convention tripartite entre Free Mobile, la SAUR et la Commune de Menetou-Salon, pour la pose d'une antenne de téléphonie mobile sur le Château d'eau. Un rapport d'expertise pour des travaux étant actuellement en attente, le Conseil Municipal décide d'attendre les conclusions de ce dernier avant d'accepter la convention proposée par cet opérateur de téléphonie mobile.

MONUMENT AUX MORTS : le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis proposé pour la réfection des dorures des inscriptions portées sur le Monument aux Morts, accepte à l'unanimité cette proposition et prend bonne note d'une participation de l'Union des Anciens Combattants de Menetou-Salon pour montrer l'importance de cette rénovation.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

L'adjointe chargée de la communication informe l'Assemblée du compte-rendu de la réunion qui s'est tenue dernièrement et au cours de laquelle a été défini le sommaire et les articles qui seront prévus au prochain bulletin municipal.

L'adjointe chargée de l'enfance et de la jeunesse a visité les cuisines de l'Espace Jean Zay à Saint Martin d'Auxigny avec le personnel de la cantine scolaire, pour avoir un aperçu et se familiariser avec un nouveau fonctionnement pendant les travaux, puis dans les nouveaux locaux prévus en 2017.

L'adjoint chargé de l'environnement et des espaces verts rappelle qu'une réunion est prévue jeudi 14 avril pour une première présentation du plan de gestion différenciée par la chambre d'agriculture.

L'adjoint chargé de la voirie rappelle l'avancement des travaux d'enfouissement des réseaux route des Aix avec l'attente du réseau téléphonique d'Orange avant la continuité prévue.

FETES ET CEREMONIES : le Conseil Municipal, vu la législation budgétaire en vigueur concernant le financement des dépenses liées aux fêtes et cérémonies imputées comptablement à l'article 6232 du budget communal, décide de prévoir une liste exhaustive des manifestations qui seront prévues cette année.

ACQUISITION D'UN VEHICULE COMMUNAL : le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de prévoir le remplacement d'un véhicule communal. Pour cela une proposition intéressante a été faite pour un véhicule d'occasion garanti un an par le garage Générale Automobile de Bourges. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge le Maire des transactions utiles auprès de ce garage.

QUADS ET MOTOS : Le Maire indique que devant la recrudescence du passage intempestif de motos et de quads sur certains chemins communaux, il va certainement être amené à prendre des mesures d'interdiction de circulation pour d'une part préserver la tranquillité des riverains et des promeneurs et d'autre part préserver les milieux naturels que sont les petits chemins ruraux de randonnée. Des précisions sur ces mesures seront apportées lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PETITE PARCELLE DANS LE LOTISSEMENT « LES LOUIS » : le Conseil Municipal prend connaissance de la demande d'acquisition par un riverain direct d'une petite parcelle communale dans le lotissement « Les Louis ». L'Assemblée, après en avoir délibéré, regrette de ne pas pouvoir répondre favorablement à cette requête. En effet, des demandes similaires ont déjà été faites et des refus ont été prononcés, de plus la municipalité souhaite conserver toutes ces petites parcelles créant un ensemble verdoyant et accueillant dans ce hameau.

BUREAU DE POSTE : le Maire indique qu'il est toujours confronté aux fermetures rapprochées et non annoncées du bureau de Poste de Menetou-Salon, créant une gêne importante aux usagers et une nuisance au développement économique en milieu rural. Il indique qu'il va mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour que la direction de la Poste puisse prévoir le personnel nécessaire à l'ouverture du bureau tous les jours.

HAMEAU « LES COTEAUX – LES MORAIKS » : Le Conseil Municipal accepte de rectifier la délibération du 7 mars 2016 portant dénomination du hameau « Les Coteaux – Les Moraits » en y ajoutant une liste de parcelles non situées en bordure de route mais devant être incluses dans ce hameau.

ABRI-BUS : le Conseil Municipal souhaite demander des devis pour remplacer un abri-bus sur le circuit de transport scolaire actuellement manquant.

Séance levée à 22 h 40.